



## La valeur du Contemporain

Année	<b>4</b>	Heures CM	<b>21</b>	Caractère	<b>obligatoire</b>	Code	<b>C</b>
Semestre	<b>8</b>	Heures TD	<b>0</b>	Compensable	<b>oui</b>	Mode	-
E.C.T.S.	<b>4</b>	Coefficient	<b>4</b>	Session de rattrapage	<b>oui</b>		

**Responsable** : M. Gervais de Lafond

### Objectifs pédagogiques

- Interroger l'inscription temporelle et la durabilité de l'architecture contemporaine
- Interroger les critères d'appréciation et de dévalorisation de l'architecture
- Confronter la création contemporaine à la notion de patrimoine architectural

### Contenu

Ce cours théorique interroge l'inscription temporelle de l'architecture contemporaine. Le temps est la grande victime de notre société. La non-durabilité des modes de production et de réflexion contamine avec une vitesse accrue toutes les disciplines et toutes les industries. Il en résulte une architecture dématérialisée, coupée de toute origine et parfois même de toute réalité. Une réflexion sur l'ancrage temporel de l'architecture permet d'aborder le sens de bâtir en interrogeant les liens qui unissent «construire» et «signifier».

Le label «Architecture contemporaine remarquable» créé en 2016 succède au label «Patrimoine du XXe siècle» désormais disparu. Il signale les édifices et productions contemporains (de moins de 100 ans) qui ont un discours critique sur notre époque.

L'existence de ce label est un point de départ des questionnements théoriques que veut faire apparaître ce cours: De quoi sommes-nous les contemporains? Que faut-il retenir de notre époque? Quel est l'ancrage temporel de l'architecture ?

Plan prévisionnel du cours (14 séquences) :

- 1) La valeur du contemporain
- 2) Les temporalités constructives
- 3) Le dépassement des préoccupations présentes
- 4) La durée de la forme
- 5) La mémoire individuelle
- 6) La mémoire collective
- 7) La présence du passé
- 8) L'atemporalité paysagère
- 9) Le variant et l'invariant
- 10) L'appropriation spatiale
- 11) L'inventivité typologique
- 12) La critique d'authenticité
- 13) La valeur immatérielle de l'architecture
- 14) Synthèse